



salon-vehicule-aventure.fr / 06 11 03 36 76

Exposition des professionnels : de 9h00 à 19h00 vendredi - samedi et 9h00 à 17h00 dimanche

## Règlement du SVA2019 auto-bivouac :

Ouverture : de 8h00 à 22h00 du jeudi matin 18 avril au mardi matin 23 avril 2018

Le SVA a pris, à l'intention de ses visiteurs des dispositions destinées à faciliter leur accueil et nous espérons que leur visite sera aussi agréable que possible et les règles ci-dessous sont impératives.

Respecter les indications de l'organisation.

L'accès au site auto-bivouac est limité aux utilisateurs ayant payé l'accès et toute nouvelle journée commence à 8h00.

Toute action de vente, affichage et démarchage est interdite sur la zone auto-bivouac.

Le lieu de l'auto-bivouac est balisé, ne pas sortir des emplacements proposés.

Conduire avec précaution et respect dans l'enceinte de l'auto-bivouac.

Interdit de dérapier et de monter sur les buttes en autos.

Maintenir les animaux de compagnie attachés.

Respecter le repos des autres campeurs notamment à partir de 00h00.

Nous attendons une attitude responsable des utilisateurs de l'auto-bivouac en matière de la gestion des déchets et des eaux usées :

- Des emplacements sont prévus pour recevoir les déchets.
- Des blocs sanitaires WC & Douches sont à votre disposition.
- Laissez votre emplacement aussi propre que vous l'avez trouvé.

Merci d'appliquer toutes ces consignes pour le bon déroulement de l'événement et le respect de tous.

Nous allons cette année tout mettre en œuvre pour vous offrir le meilleur auto-bivouac !

Amitiés,

L'équipe Orga du Salon du Véhicule d'Aventure



Association loi 1901 n° W442009 - Bureau : 3 allée de Loctudy 44300 NANTES